

# OBTENEZ-EN PLUS POUR VOTRE ARGENT

grâce aux fonds de placement garanti de l'Empire Vie



Les investisseurs et les investisseuses se soucient de plus en plus de la gestion du risque au sein de leur portefeuille et de la protection de leur capital. Les fonds de placement garanti gagnent donc en popularité grâce à leurs garanties et à leurs caractéristiques de planification successorale uniques. Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie vous offrent le potentiel de croissance des fonds de placement et la sécurité des garanties d'une assurance.

## En quoi consistent les fonds de placement garanti de l'Empire Vie?

Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie sont des fonds distincts vendus par l'Empire Vie. Les fonds sont offerts par l'entremise d'une police d'assurance. Vous pouvez ainsi bénéficier de précieuses garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous n'achetez pas directement des unités du fonds; les unités sont utilisées pour déterminer la valeur des prestations de votre police.

## Garantie sur la prestation à l'échéance

Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie comportent une garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % ou de 100 % des dépôts nets, car ils font partie d'une police d'assurance. Vous avez la garantie de recevoir le montant le plus élevé entre 75 % (ou 100 %) de vos dépôts nets et la valeur de marché de vos placements à l'échéance de la police<sup>1</sup>.

## Garantie sur la prestation au décès

Aujourd'hui, beaucoup de gens reconnaissent la précieuse protection d'assurance que leur procure la garantie sur la prestation au décès au cours de leurs années d'épargne et de retraite. Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie offrent une garantie sur la prestation au décès de 75 % ou de 100 % au bénéficiaire désigné ou à la succession<sup>1</sup>. Cela signifie que vos placements bénéficient d'une protection potentielle contre les marchés baissiers, peu importe le rendement des marchés.

## Réinitialisations des garanties

Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie offrent des réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans. Ils offrent aussi la possibilité de réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance deux fois par année civile<sup>2</sup>. Si la valeur de marché de votre contrat est plus élevée que vos dépôts nets à une date de réinitialisation, nous réinitialiserons les montants garantis pour leur attribuer cette valeur de marché.

## Possibilité d'éviter l'homologation

La prestation au décès des fonds de placement garanti de l'Empire Vie est versée directement au bénéficiaire désigné plutôt qu'à la succession, puisqu'elle est comprise dans une police d'assurance. La valeur de vos fonds de placement garanti n'est pas soumise à l'homologation, un processus long et coûteux. Votre bénéficiaire désigné reçoit donc le produit d'assurance de façon rapide et confidentielle.

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>



## Protection des consommateurs par l'intermédiaire d'Assuris

L'Empire Vie est membre d'Assuris, un organisme sans but lucratif qui protège les titulaires de polices canadiens advenant la faillite de leur assureur vie. Vous trouverez des détails au sujet de la protection d'Assuris sur le site Web [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) ou en communiquant avec Assuris par téléphone au 1 866 878-1225.

### Protection

- Choix d'une garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % ou de 100 %
- Choix d'une garantie sur la prestation au décès de 75 % ou de 100 % sur les dépôts effectués jusqu'à l'âge de 90 ans
- Réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans pour cristalliser les gains du marché
- Aucuns droits de succession ni frais d'homologation si vous désignez un bénéficiaire autre que votre succession
- Possibilité de protection contre une saisie par les créanciers

### Choix

- Choix de placements diversifiés dont la composition varie des titres à revenu fixe à 100 % en actions, incluant nos programmes à gestion tactique *portefeuilles FPG Emblème* et *FPG multistratégie*

### Expertise en placements

- Depuis plus de 50 ans, l'Empire Vie fournit aux Canadiens et aux Canadiennes les placements dont ils ont besoin afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

<sup>1</sup> Les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès sont réduites proportionnellement en fonction des retraits effectués.

<sup>2</sup> Le client peut réinitialiser la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 % prévue dans son contrat deux fois par année, s'il y a au moins 15 ans avant la date d'échéance. Les garanties peuvent être réinitialisées jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 90 ans.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du (de la) titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

Les portefeuilles FPG Emblème Empire Vie investissent actuellement principalement dans des parts de fonds communs de placement Empire Vie. Le prospectus simplifié et d'autres renseignements sur chacun des fonds communs de placement sous-jacents sont accessibles sur le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou à [www.placementsempirevie.ca](http://www.placementsempirevie.ca). Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. **Les fonds communs de placement ne sont pas garantis et leur valeur fluctue fréquemment. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

 **Communiquez avec votre conseiller ou votre conseillère ou visitez le [www.empire.ca](http://www.empire.ca) pour commencer à bénéficier des fonds de placement garanti de l'Empire Vie.**

**L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

**Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**

[empire.ca](http://empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca) 1 877 548-1881

INP-0010-FR-03/22

